

Assurance portables non remboursable

Par San Mar, le 23/02/2018 à 15:33

Bonjour,

J'ai déclaré ce matin la casse de mon appareil portable par téléphone. Malheureusement, lors du dialogue j'ai déclaré que l'objet 'est tombé des mains. Alors qu'en vrai c'est un ami qui a bousculé avec sa malette la mienne et qui du coup l'a faite tomber.

Les agents au téléphone, ne veulent pas me croire et refusent d'ouvrir un dossier.

Ma question est : ai-je le droit de revenir sur ma déclaration ? La personne tierce en question peut même témoigner.

merci par avance